



L'INFO84

FO la 1^{ère} organisation syndicale dans la Fonction publique d'état

N°1 - 2012



En local

- 23 octobre : CTL
- 25 octobre : CDAS
- 26 octobre : CHSCT

- 15 novembre : CAPL listes d'aptitude au grade d'inspecteur et de contrôleur
- 4 décembre : mouvement local complémentaire du 1.1.2012 Agents filière Fiscale

Toutes les dates des CAP nationales sur le site de FO
<http://www.fo-dgfip.fr/>

SOMMAIRE DU N°1

Page 1 :

Un journal, pourquoi pas ?
Suppressions d'emplois 2013

Page 2 :

Droit au retour
Décret mobilité

Page 3 :

FO c'est quoi ?
Pourquoi un syndicat ?

Page 4 :

Elections TPE
Pour nous contacter

EDITO : Un journal ? Pourquoi pas !  **Revue de Presse**

Notre section syndicale FO-DGFIP du Vaucluse est heureuse de vous présenter le numéro 1 de son journal.

Ce support, en complément de notre site WEB <http://www.fo-dgfip-sd.fr/084/> accessible directement via l'Internet, est destiné à vous apporter une information complémentaire.

Il sera donc le moyen pour vous de découvrir ou de mieux connaître, le syndicat Force Ouvrière. Il aura pour tâche également de vous informer sur des sujets inter-professionnels ou relatifs à la sphère du Ministère des Finances.

Quant à nos compte-rendus, ils témoignent de l'usage que vos représentants font des mandats que vous leur avez confiés, par vos votes lors des élections, pour défendre vos intérêts matériels et moraux, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Les coordonnées de vos représentants Force Ouvrière qui figurent sur ce journal et sur notre site web vous permettront de les contacter.



SUPPRESSIONS D'EMPLOI 2013 **DGFIP : Le Naufrage !**

La DGFIP, frappée en plein cœur de la République

Rappel sur années antérieures.....2441 en 2012, 2543 en 2011, 2569 en 2010 , on dit STOP !!!!
C'est dans ce contexte déjà dégradé que le projet de loi de finances 2013 prévoit 2 353 nouvelles suppressions d'emplois pour le Ministère de l'Économie et des Finances, qui viennent s'ajouter aux plus de 22 000 subies ces dix dernières années.

La Fédération des Finances FO dénonce avec fermeté la poursuite de cette politique qui se concrétise par le non remplacement de trois agents sur quatre partant à la retraite.

Ce projet de budget aura pour conséquence une détérioration aggravée des conditions de travail dans les services économique et financier et en conséquence du service rendu aux usagers.

En cette période de crise économique, où l'Etat souhaite résorber les déficits publics, FO Finances condamne une politique budgétaire qui grève les moyens humains, mais aussi de fonctionnement (-4,6%), des directions de Bercy.

Ces suppressions d'emplois signifient également de nouvelles restructurations, aboutissant au final par la fermeture de services publics économique et financier, en particulier en milieu rural et périurbain.

Pour FO Finances, la priorisation des missions du Ministère de l'Économie et des Finances doit être une absolue nécessité pour une lutte efficace contre les fraudes fiscales, économiques et industrielles.

Section locale Force Ouvrière DGFIP84 : ☎ : 04.90.63.83.30

✉ : fo.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web FO DGFIP84 : www.fo-dgfip-sd.fr/084/

RUBRIQUE ACTUALITE

LE DROIT AU RETOUR

FODGFIP défend depuis sa création une double revendication qui lui est spécifique :
- le « droit au retour » pour les agents promus de C en B, c'est-à-dire la possibilité d'être nommés dans leur direction d'origine à l'issue de leur formation initiale ;
- l'existence de 2 mouvements annuels de mutations pour toutes les catégories statutaires.

Nous estimons qu'une pétition signée par un très grand nombre d'agents, concernés directement ou indirectement (par exemple, les personnels d'encadrement le sont aussi dans la mesure où tout ce qui peut améliorer la situation personnelle de leurs collaborateurs a une incidence sur leur rôle de « manager »), serait un moyen efficace pour faire avancer cette revendication.

Le Bureau National propose une **pétition en ligne** sur son site web <http://www.fo-dgfip.fr/> à signer de manière dématérialisée par tous les agents de la DGFIP, quelle que soit leur préférence syndicale.

JE SIGNE LA PÉTITION !

ABROGATION DU DÉCRET MOBILITÉ

Il n'est jamais trop tard... !

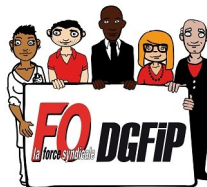
Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique avait, à son ordre du jour du 11 septembre, l'abrogation du décret mobilité, qui permettait, suite à des restructurations, le licenciement des fonctionnaires..

Ce décret, paru au Journal Officiel du 12 novembre 2010, était une des déclinaisons de la loi sur la mobilité du 3 août 2009. Faut-il rappeler que Force Ouvrière fut, le 5 juillet 2009, la seule organisation syndicale à appeler à une journée de grève et de manifestations, pour combattre ce qui n'était à l'époque qu'un projet de loi.

Même si ce décret n'a pas connu de concrétisation dans les directions de nos ministères, grâce à l'action des fédérations syndicales auprès des ministres successifs, il n'en demeure pas moins que la poursuite des suppressions d'emplois et des restructurations faisait peser sur les agents « une épée de Damoclès ». C'est donc naturellement avec satisfaction que FO Finances prend acte de cette abrogation, tout en constatant que d'autres aspects de la loi, tout aussi négatifs pour les fonctionnaires, demeurent applicables.

Un peu d'histoire FO C'EST QUOI ?

FO est un syndicat qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle, créée à Limoges en 1895, qui se nommait : Confédération Générale du Travail. Cette "CGT", à l'époque, avait pour seul objet, la défense des intérêts des salariés. Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti Communiste Français. C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent (avril 1948) la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE (CGTFO). Mais pourquoi avoir conservé le sigle CGT ? Bien sûr, par fidélité à l'idéal de liberté et d'indépendance syndicale, qui était à l'origine de la création du mouvement syndical interprofessionnel, mais aussi pour garder ses racines et continuer le véritable syndicalisme indépendant. Aujourd'hui FO - historiquement et juridiquement la CGTFO - est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.



Syndicat certifié 100% libre et indépendant

POURQUOI UN SYNDICAT ?

Certains diront « pour être défendu », d'autres « pour se défendre tous ensemble ». En fait les deux idées sont indissociables car se syndiquer, c'est se rassembler pour :

- **Préserver et améliorer** les acquis sociaux et les conditions de travail.
- **Défendre l'emploi et le pouvoir d'achat.**
 - A la DGFIP, c'est vous **représenter et assister** aux commissions afin de défendre **les intérêts individuels et collectifs des personnels.**
- C'est aussi dans le Vaucluse, vous rendre compte, des décisions prises dans les instances dans lesquelles nous siégeons (CAP, CT, CHS, CDAS).

Une adhésion à un syndicat est un acte réfléchi; alors qu'est ce qui différencie FO des autres ?

- ⇒ À FO, nous avons toujours privilégié la négociation par rapport à l'agitation.
- ⇒ À FO, les décisions sont prises en toute indépendance, que ce soit à l'égard du patronat, du gouvernement, des partis politiques ou de tout autre groupement extérieur.
- ⇒ À FO, chaque adhérent est assuré qu'il peut défendre librement son point de vue sur toutes les questions relatives à la vie, aux orientations et au développement de l'organisation.

À FO, ce sont les Sections locales qui décident de leurs actions, les responsables nationaux ne sont là QUE pour les aider, pas pour leur imposer leur vues.

